

Brèves

➤ **NOUS N'AVONS PAS SIGNE LA GPEC ! Gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences**

Pourquoi ?

Nous sommes le seul syndicat à ne pas l'avoir signé alors même que nous avons été moteurs durant cette négociation, présents et intervenants à toutes les réunions.

Car pour nous cet accord est comme le dit la DRH une « boîte à outil ».

Elle permet à l'Entreprise d'assurer sa pérennité quitte à supprimer des emplois en jouant le rôle de filtre médiatique pour cacher à l'extérieur les difficultés de l'Entreprise.

L'essentiel des nouvelles mesures est orienté de manière défensive vers des mobilités externes réversibles ou irréversibles.

Voir avec le PAME (Plan d'Accompagnement à la Mobilité Externe) décrit dans cet accord qui peut être assimilé au départ volontaire d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui ne sera plus négociable.

Pour notre syndicat la priorité est que le Personnel puisse gérer sa carrière et ses compétences pour préserver son employabilité.

Et pourquoi ne pas devenir offensif sur l'accueil des **s** compétences et créatif sur nos processus.

➤ **Mutuelle**

Notre contrat actuel s'achève en fin d'année. Les comptes sont équilibrés

Pour des raisons de délai le choix a été fait de reconduire pour un an le contrat actuel. qui s'achève au 31 décembre 2015.

Cela donnera du temps pour négocier un nouveau contrat pour 2017/2019.

➤ **Congés**

La RH a enfin délivré aux Elus un document de travail exploitable.

Les reliquats actuels représentent l'équivalent de 190 personnes /an.

Pour le moment aucune directive ne sera donnée aux services pour diminuer les reliquats.

Maintenant que l'usage est dénoncé sur le report des congés, chaque salarié devra prendre en priorité ses congés payés de l'année, même

avant ses congés de détente ou récupération, les congés payés étant les seuls à pouvoir être supprimés si non pris à la date échéance du 31 mai de chaque année.

Pour nous, il ne saurait y avoir de « réduction » d'effectif qu'une fois ces reliquats résorbés.

➤ **CPF**

Compte Personnel de Formation

La législation a changé. Nous sommes passés du DIF (droit individuel à la formation) au CPF (Compte Personnel de Formation).

Le salarié doit créer son CPF sur le site gouvernemental : moncompteformation.gouv.fr

Avec son numéro de sécurité sociale, créer un mot de passe et y déclarer les solde de ses heures de DIF (bulletin de salaire de janvier 2015), sachant que si le salarié ne les déclare pas elles sont perdues.

Ce reliquat d'heures DIF peut être utilisé jusqu'au 31 décembre 2020.

➤ **Appel aux bonnes volontés**

Chers collègues, vous êtes représentés par des personnes assemblées dans des syndicats. La problématique chez Technip est similaire à celle vécue dans le restant de la société, française en particulier : tendance au repli sur soi et à l'individualisme.

Notre syndicat comme les autres syndicats de TPF va devoir renouveler ses représentants.

Le besoin de personnes plus jeunes qui désirent s'impliquer dans la vie sociale de l'entreprise devient plus que nécessaire.

L'absence de renouvellement ne fera que conduire à un appauvrissement du débat et il en résultera une mise à niveau plus rapide avec le moins disant (dumping social).

Notre syndicat est un lieu de liberté d'expression, nous y accueillons toute personne désireuse de défendre le bien commun et les possibilités de s'y impliquer sont nombreuses et variées.

Mais il faut un certain temps et de l'accompagnement pour se former au « syndicalisme ».

C'est une source d'émancipation et de richesse intellectuelle.

C'est votre environnement social qui dépend de votre implication.

C'est le moment, je me syndique !

Je choisis l'UGICT CGT TECHNIP, le syndicat actif, unitaire, qui défend toutes les catégories

En tant que salarié(e)s, c'est regroupé(e)s que nous pouvons nous faire entendre et obtenir des résultats.

Je me défends, je me syndique.

Nom : Prénom : poste :

à remettre à un(e) élu(e) ou représentant(e) UGICT CGT ou à retourner par courrier au local UGICT-CGT bureau 02-48